



SOMMAIRE :

- Etude sur les conditions de travail
- Observatoire Petite Enfance 2016
- Revalorisation du point au 1^{er} janvier 2017
- Journée URAF du 1^{er} décembre 2016
- Fête de Noël aux Pitchouns
- Nouveauté concernant les organismes de formation
- Se former en 2017

FAITES CIRCULER!!!
Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

EDITO

Bonjour à tous,

La fin d'année, c'est souvent l'heure des bilans et pour l'acepp83, l'année 2016 a été une année de changement : une nouvelle présidente, un nouveau contrat de travail pour notre secrétaire avec une incertitude sur la possibilité de pérenniser son emploi, la recherche d'un local et le choix de s'inscrire dans un espace de co-working sur Draguignan. Nous avons fréquemment discuté et débattu au sein du bureau et en conseil d'administration sur les différents choix qui s'offraient à nous et chaque fois, notre souhait a été de nous adapter et de poursuivre notre tâche de vous accompagner, d'animer le réseau et de proposition de formations adaptées à vos besoins et proches de vous.

Nous avons sollicité un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour nous aider à développer des stratégies pérennes. L'année 2017, nous donnera certainement raison. N'hésitez pas à nous le faire savoir, nous avons besoin de votre avis. L'aventure de l'engagement associatif est enrichissante et formatrice. Les expériences de collaboration, le partage d'idées et la mise en commun des forces n'ont fait que renforcer la volonté de poursuivre dans cette voie. Et si on valorisait le bénévolat? Et si on encourageait la coopération entre les professionnels et les parents? Entre les associations? Entre les crèches?

Meilleurs vœux collaboratifs pour 2017.

Armelle RAULT, Présidente Acepp83



L'ensemble de l'équipe de bénévoles et salariées de l'ACEPP83 vous souhaite de belles fêtes de fin d'années et une heureuse année 2017 pleine d'énergie, de prospérité, et de réussite. Notre équipe est toujours aussi enthousiaste à vous satisfaire, à vous apporter la meilleure qualité de service possible. Puissiez-vous nous conserver toute votre confiance pour la nouvelle année, c'est notre objectif premier.

Des conditions de travail plus favorables dans les associations que dans le privé lucratif !!

Une étude issue de l'enquête « Conditions de travail » de la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) atteste d'un cadre plus favorable dans le secteur associatif que dans le secteur privé lucratif.

L'étude, qui vient d'être rendue publique, s'appuie en effet sur l'enquête Conditions de travail (CdT) menée par la Dares tous les sept ans et qui a produit ces 33000 questionnaires et, pour la première fois, l'enquête a ajouté aux questionnaires salariés un questionnaire à leurs employeurs, ce qui a permis d'établir une analyse comparée en fonction du statut de l'entreprise (public, privé lucratif, associatif). Une quinzaine d'items relatifs à la qualité de l'emploi ont pu être analysés : de la rémunération, aux risques psychosociaux, en passant par les conditions physiques de travail ou encore la relation de travail ou l'attrait des tâches.

Des emplois plus protecteurs

Premier constat : on travaille moins longtemps en associations que dans le privé ou le public. Mais cela est dû à l'importance du temps partiel qui touche plus de 43 % des salariés des associations contre moins de 20 % des salariés du public et du privé. Un temps partiel qui est majoritairement contraint pour un salariat très féminisé.

Concrètement, l'étude constate un moindre recours aux horaires atypiques et la plus grande latitude de chaque salarié pour moduler ses horaires en fonction des contraintes de sa vie privée. « Dans le privé, plus on monte dans la hiérarchie, plus on se débarrasse des contraintes horaires. Dans les associations ce n'est pas le cas, on est sur des organisations qui sont beaucoup plus égalitaires. »

L'association « fait système »

Même constat en matière de rémunération où les écarts sont plus resserrés. Si les cadres et dirigeants associatifs sont moins bien payés que dans le privé, c'est l'inverse pour les salariés peu ou pas qualifiés.

Cette étude « Salariés associatifs : des conditions de travail à la satisfaction au travail » étant la première du genre réalisée à partir de l'enquête CdT n'atteste aucunement d'une tendance d'évolution.

Pour conclure

L'ensemble de ses résultats ne dit pas qu'il n'y a pas d'ombre au tableau et que le travail en association est la panacée. La progression de l'absentéisme, la montée en flèche des accidents du travail dans certains secteurs comme l'aide à domicile démontrent plutôt une tendance à la dégradation des conditions de travail dans l'ESS et dans les associations. Mais l'étude n'a pas encore révélé tous ses secrets.

Un rapport détaillé devrait être publié prochainement, ainsi qu'une étude qualitative centrée sur le secteur médico-social, suite à un travail d'entretiens non directifs mené auprès d'une cinquantaine de personnes.

Si vous souhaitez lire l'article rendez-vous le site : www.choruncides.fr

Les résultats de l'observatoire de la petite enfance 2016

Observatoire piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales, associant l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans l'analyse des politiques de la petite enfance. Il réalise le recueil, l'échange et la coordination des travaux menés dans le domaine de la petite enfance, afin de contribuer à un meilleur éclairage des décisions et de l'action. La baisse du recours aux modes d'accueil individuels se confirme alors que la crèche reste plébiscitée, y compris par les familles monoparentales ». L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans progresse encore avec 56,1 % de capacité d'accueil en 2014 ;

La capacité théorique d'accueil des modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans a progressé : elle est passée de 50,5 places en 2010 à 56,1 places en 2014.

C'est l'accueil auprès des assistant(e)s maternel(le)s qui explique l'essentiel de cette évolution, avec une hausse de plus de 79 800 places offertes chez le professionnel(le)s pour les moins de 3 ans depuis 2010.



Sur la même période, le nombre net de places en Eaje a augmenté de 53 500. La

capacité d'accueil théorique est supérieure à 419 200 places tout établissement confondu.



En 2015, la diminution du recours s'observe par une diminution du nombre d'enfants accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le) alors que le recours aux établissements d'accueil du jeune enfant ne cesse d'augmenter :

- 598 200 enfants de moins de 3 ans sont gardés par un(e) assistant(e) maternel(le) en 2015, contre 605 900 en 2014.
- 455 300 familles ont bénéficié d'un complément d'activité en 2015, contre 492 500 en 2014.
- **En 2014, un peu plus de 960 400 enfants sont inscrits auprès des établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique, ils étaient 947 600 en 2013.** 38 % des enfants de mères seules en emploi fréquentent un Eaje, contre 27 % des enfants dont les deux parents en couple travaillent car il revient moins cher aux mères seules que l'accueil individuel. Avant déduction des allocations et des aides fiscales, le coût moyen d'un établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) est moindre que celui d'une assistante maternelle, et nécessite moins d'avances de frais. **Retrouvez l'intégralité du document sur le site de l'Acepp83.**

Revalorisation de la valeur du point au 1er janvier 2017

Le SNAECESO et les représentants syndicaux de salariés ont convenu d'une revalorisation de la valeur du point au 1^{er} janvier 2017 par avenant n°03-16 signé le 1^{er} décembre 2016. Donc au 1^{er} janvier 2017, sauf opposition majoritaire des syndicats représentatifs non signataires, la valeur du point sera de **53,8 euros brut**.

ATTENTION, elle **s'appliquera qu'aux associations adhérentes au SNAECESO** et sera par la suite rendue obligatoire pour l'ensemble de la branche des Acteurs du lien social et familial (Alisfa) au premier jour du mois suivant la publication de son arrêté d'extension. Les négociations sur la Rémunération Minimum de Branche (RMB) se poursuivent quant à elles jusqu'à publication du Smic applicable en 2017.

Synthèse de la journée régionale L'URAF-PACA du 1er décembre 2016

Nous étions invitées à participer à une journée organisée par l'URAF sur le thème : **les associations familiales, des services pour l'attractivité des territoires**. Les associations représentées étaient les suivantes :

- ➔ ACEPP 83 (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels du Var)
- ➔ ACSSQ 05 (Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras Hautes-Alpes)
- ➔ ADMR06 (Aide à Domicile en Milieu Rural des Alpes-Maritimes)
- ➔ MFR (Maisons Familiales Rurales)
- ➔ UDAF 13 (Union Départementale des Associations Familiales 13)

En présentation de la journée, la présidente de l'URAF Mme ARMANDO a mis en avant les différents critères qui participent à l'attractivité d'un territoire : les emplois, les logements, l'accessibilité aux services, l'environnement, la culture, les loisirs, la santé mais aussi l'enrichissement humain.

Ensuite, il y a l'intervention d'un maître de conférence en économie, Mme RICHEZ-BATTESTI qui a dressé le tableau d'un monde associatif à la fois multiple parce que présent dans tous les domaines de la vie sociale et économique et varié parce qu'on est tous de près ou de loin en lien avec une association : que ce soit en tant que bénévoles, en tant qu'usagers ou en tant que salariés ; et à la fois unique parce qu'à chaque fois, il s'adapte aux besoins des territoires et que chaque association est une réponse à des situations rencontrées. Entre autres, son propos a permis de mettre en avant aussi une des principales différences entre les associations et les entreprises qui s'implantent sur les territoires : pendant que les entreprises vendent de la technique, les associations y ajoutent de l'attention, du lien social.

C'est cette valeur ajoutée du relationnel qui participe à améliorer le « vivre-ensemble » et génère une transformation du territoire qui apporte véritablement de l'attractivité.

La combinaison à la fois solidarité et efficacité devient l'enjeu des associations d'aujourd'hui ; il y a la nécessité de mieux communiquer sur la qualité du travail fourni.

Elle a conclu en invitant les associations à se laisser déstabiliser et surprendre pour les nouveaux modes de collaborations afin de repenser les alliances et de ré-inventer le système démocratique ainsi que le modèle économique.

D'autres interventions dans la journée, ont permis de valoriser les actions des associations sur les territoires tout en mettant en avant aussi leurs fragilités aussi par le manque de bénévoles pour le renouvellement des mandats et aussi par les difficultés de financements que les petites associations rencontrent sur les territoires. Quelques exemples projets en cours : l'innovation par l'itinérance, par le numérique : pour les professionnels, pour les usagers ou pour les usages internes à la vie démocratique des associations.

La Caf 13 a fait une allocution également sur le schéma départemental des services aux familles. Son objectif est de lisser l'offre des modes d'accueil sur le territoire pour un rééquilibrage. C'est une mécanique institutionnelle qui détermine des logiques de territoire et a une vision programmatique. Elle invite les associations à s'emparer du schéma pour se l'approprier et le faire évoluer, il est en mouvement ; Il n'y a pas de logique concurrentielle mais plutôt de complémentarité ;

Pour clore la journée, des ateliers d'approfondissements des témoignages ont été organisés. En synthèse, **l'atelier 1** : Comment se positionner comme un acteur économique sans perdre ses spécificités d'associations familiales : parler de l'histoire de l'association, donner du sens au projet associatif, garder le modèle associatif, garder les jeunes pour agir localement et développer le territoire et pour **l'atelier 2** : comment les associations familiales contribuent à rendre leur territoire vivant et socialement dynamique ? Ce sont des actions locales pour les citoyens, principes de co-construction, provoquer des occasions de faire ensemble, créateur et acteur de lien social, et pour les EAJE associatifs : donner la place aux parents, participer à un projet commun, vivre, parler, penser ensemble, crèche, lieu d'animation familiale, qui crée de l'attachement au territoire, qui devient un outil de développement social.

Fête de Noël à la crèche « les Pitchouns »



Jeudi 15 décembre, la présidente de l'ACEPP83 était invitée à la crèche les Pitchouns à La Londe pour participer à la fête de Noël sur le thème de la Provence. Dans la salle des fêtes du village, un espace scénique circulaire était aménagé afin de permettre aux parents de voir leurs enfants s'amuser à des petites scénettes que le personnel avait soigneusement préparé depuis un trimestre.

Les enfants, tous vêtus d'accessoires provençaux (qui un chapeau, qui un foulard, qui un jupon) participaient joyeusement à ce petit spectacle pour le plus grand plaisir de tous. Une ambiance chaleureuse se dégageait de cette fête et il semble évident que chacun y trouvait son compte.

Un grand Bravo à toute l'équipe de la crèche et aux parents de l'association pour ce bel exemple de vie associative réussie !

Nouveauté concernant les organismes de formation

En 2017, Uniformation met en œuvre le contrôle de la qualité des organismes de formation (OF), une nouvelle mission voulue par le législateur. Pour que votre projet de formation soit pris en charge par Uniformation, vous devrez vérifier que votre OF est référencé qualité par Uniformation un outil pratique de recherche sera à votre disposition sur uniformation.fr avant la mi-janvier 2017.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, un « engagement pour la qualité des actions de formation » devra être rempli, signé par votre prestataire et devra être joint à votre dossier (document à télécharger sur le site d'Uniformation). Votre prestataire s'engage ainsi à se mettre en conformité avec le cadre qualité.

Se former en 2017

Pour connaître le montant de votre budget formations 2017, voici les calculs à faire :

Pour les - 11 ETP : Masse Salariale 2016 X 0.0118706 Pour les + 11 ETP : MS 2016 X 0.0076585

Du côté de la CPNEF, les financements exceptionnels porteront sur deux dispositifs :

- L'analyse de la pratique professionnelles (APP) la prise en charge est de 1200€ max pour les structures de moins de 50 salariés en ETP
- Les colloques et conférences prise en charge 200€/ jour/stagiaire et pour les bénévoles, limitation à 6 journées/an/structure.

Demande de financement à faire 2 mois avant le début de l'action.

Du côté d'Uniformation, Les DAF avec des plafonnements revus à la hausse en 2017

- Max 3 000€ pour les demandes de formation individuel (-5 de salariés)

- Max 15 000€ pour les formations collectives de + de 5 salariés en intra

Les Actions collectives territoriales (ACT) remplacent les AICR à partir de 2017 qui seront gérés à partir de 2017 par Uniformation et deviennent des ACT (Actions collectives territoriales)

- Actions collectives avec un minimum de 2 structures et 8 salariés

- Actions en intra avec un minimum de 5 salariés /bénévoles

Pour plus de renseignements, nous vous donnons rendez-vous à une réunion d'information avec la présence des conseillers CPNEF et Uniformation le 3 février 2017 (Le lieu vous sera communiqué ultérieurement).

L'ACEPP83
est une fédération :



Elle est soutenue
par :



LE DÉPARTEMENT



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

